Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-somme@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

à Monsieur Frédéric Fauvet, maire d'Amiens, Président d'Amiens Métropole

Monsieur Stéphane Telliez, maire de Camon

Monsieur Bernard Bocquillon, maire de Rivery

Amiens, le 10 novembre 2026

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC) à Camon

Messieurs,

Le jeudi 5 novembre, nous avons effectué notre BRAC mensuelle (Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables) sur Camon, en ciblant essentiellement les évolutions par rapport à nos BRAC de mai 2024 (voie verte route de corbie) et juillet 2023.

Nous souhaitons appuyer les points suivants :

> nous saluons l'équipement progressif de la ZAC Blanche Tache en équipements cyclables, regrettant néanmoins des accès perfectibles car pas du tout en rapport avec la qualité et la rigueur de réalisation (accès Rivery et rond-point De Gaulle / Branly / Luxembourg) ;

> un équipement de la ville de Camon en DSC (Doubles Sens Cyclables) qui semble stagner. En particulier, la nouvelle zone d'habitation en cours d'aménagement va probablement créer un besoin de lien cyclable avec le centre de Camon en évitant les rues Roger Allou-Emile Debrie ou Salengro, très chargées à certaines heures, lien naturellement constitué par la mise en DSC de la rue du 11 novembre. Cette dernière comporte encore un panneau "fin de zone 30" sans doute mal adapté. Par ailleurs, le centre ville reste pauvre en DSC malgré des possibilités sans risques ;

> nous souhaitons compléter cette requête en plaidant pour la généralisation du 30 km/h sur l'ensemble de la commune, comme à Longueau par exemple ;

> une rue Marius Petit constituant "le point noir" de Camon, s'il fallait en citer un, le reste de la commune étant plutôt facile à vélo (sauf les points cités ci-dessus). Nous comprenons le traitement difficile de cette voie d'entrée-sortie avec Amiens. Cependant, a minima, le passage du Pont de la Borne devrait être équipé de sas vélo et d'une temporisation revue pour permettre le passage d'un vélo à 15 km/h avec la garantie absolue de ne pas se trouver face à un véhicule démarrant sur l'autre rive (une seconde de plus ne serait pas du luxe et ne perturberait pas un flux automobile qui semble réglé sur un démarrage de voitures toutes les deux secondes) ;

> enfin, si le centre ville est bien équipé en arceaux vélo, l'espace Gambier mériterait d'en être doté à son tour.

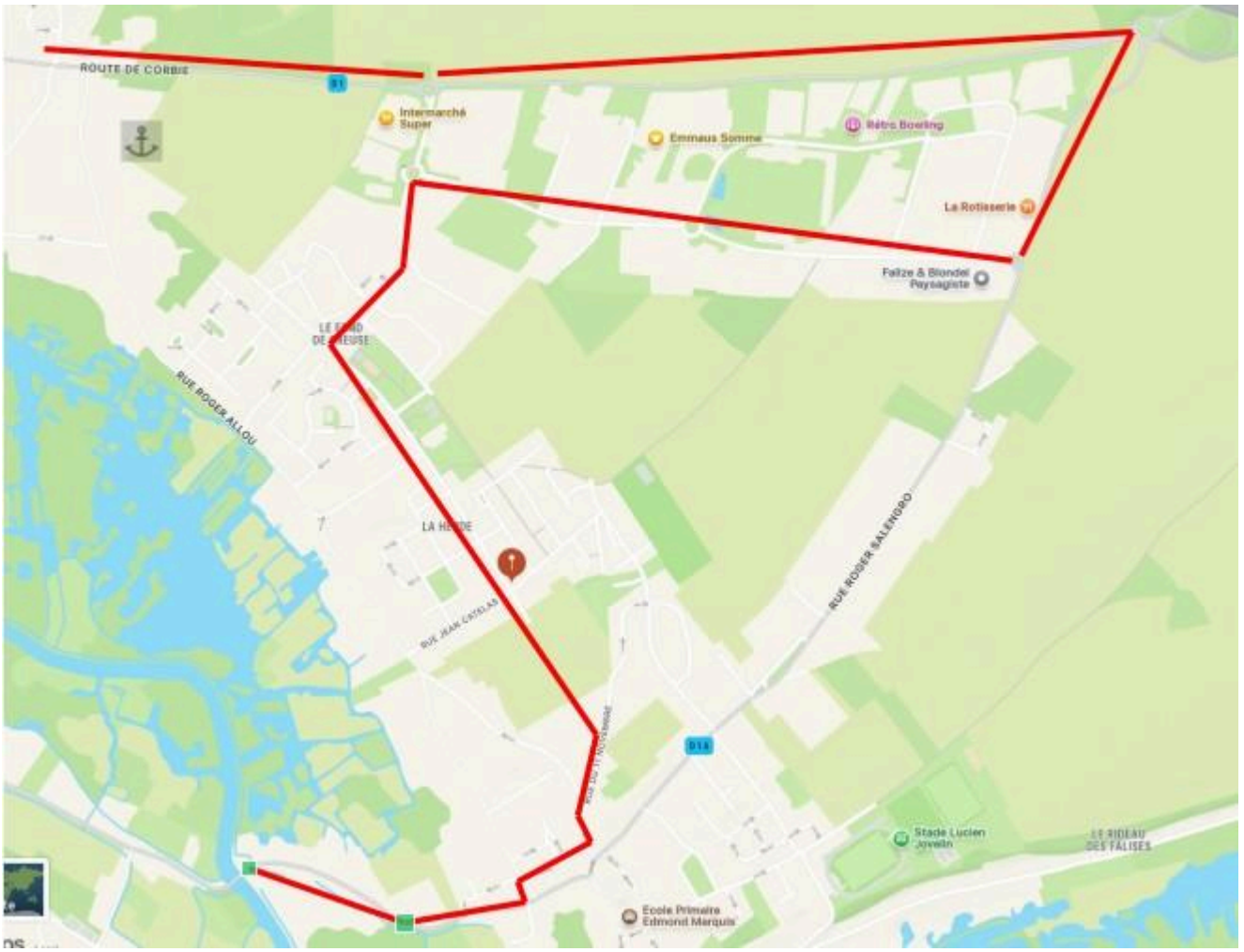
Veuillez trouver dans les annexes le détail de nos observations.
Restant à votre disposition, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Hélène Gance, Présidente de Véloxygène

Véloxygène

BRAC NOVEMBRE 2026

Camon



1) Départ Rivery carrefour Octave Cayeux / Route de Corbie et montée jusqu'au château d'eau

Une très belle voie verte, bienvenue sur cet axe très chargé en circulation motorisée→

Un point doit être à notre avis revu : l'accès à partir de Rivery, que ce soit en entrée ou en sortie, qui, dans l'état actuel, expose nécessairement le cycliste à un risque ou à une infraction :

Dans le sens est-ouest : absence de traversée et de retour par SAS sur la chaussée, au feu



Dans le sens ouest-est : le panneau voie verte, situé 50 mètres plus loin, entérine que l'accès par le trottoir au carrefour n'est pas prévu (d'ailleurs non règlementaire). Dans ce cas, l'accès à la voie verte, au droit du panneau n'est pas géré : bordure dangereuse



Voie verte jusqu'au château d'eau

Un barreau cyclable sur la rue Ambroise Croizat pour rejoindre la nouvelle piste rue du Général De Gaulle serait bienvenu, avec réaménagement cyclable du rond-point De Gaulle-Ambroise Croizat





Le tracé de couleur bien différenciée identifie le passage cycliste



Un point à améliorer : l'existence de la barre blanche horizontale devrait s'accompagner d'une signalisation verticale (stop ou cédez le passage)

Une suggestion : végétaliser (comme la voie verte le long de la D25 (Poulainville)



2) Retour vers Camon par les rues Edouard Branly et du Général De Gaulle



Il reste peu à faire sur Edouard Branly pour transformer l'actuel trottoir en rive nord par une voie verte et compléter ainsi l'aménagement récent de la rue du Général De Gaulle



Voie de bonne qualité rue du Général De Gaulle



L'accès à celle-ci est en revanche incomplet (ci-dessous) : il faut soit emprunter le rond-point sur plus de 180° pour "trouver" la piste, avec un risque de cisaillement cycliste-motorisé, soit "savoir, de loin, qu'il existe une piste", se déporter à gauche avant le rond point et se mettre en infraction en empruntant 50 m de trottoir.

Si l'aménagement actuel doit encore attendre son prolongement rue Edouard Branly, une signalisation et un marquage provisoires mais non ambigües sont indispensables





3) Rejoindre Camon centre en évitant Roger Allou - Emile Debrie



Une remarque : nous saluons la prise en compte du risque évoqué lors de notre BRAC de juillet 2023 sur la voie verte Roger Allou

Le trajet choisi emprunte la rue des Déportés et le chemin des Quélettes

La rue Pierre et Marie Curie pourrait être en DSC, avec un aménagement du bas de la rue. En effet, il est étrange qu'un riverain de la rue doive faire "le grand tour" à vélo pour rentrer chez lui (en venant de la ZAC par exemple)





Le chemin des Quélettes, nouvellement refait, pose une ambiguïté : anciens panneaux indiquant une voie autorisée aux cyclistes …





… nouveau panneau sans autorisation et avec un “sauf riverains” contestable au sens juridique : que font les visiteurs, et la rue n’est-elle pas plutôt une impasse ?

On pourrait même proposer un panneau d’impasse perméable pour cyclistes



Il manque à cet itinéraire un DSC rue du 11 novembre

Cet aménagement serait dans la logique du nouveau quartier en projet en en proposant une liaison “modes doux” direct avec le centre ville





La contrainte du virage (visibilité) peut sans doute être levée par la suppression d’un stationnement et de l’ilôt surélevé

La rue Paul Vaillant Couturier, de par sa longueur (400 mètres) et sa vitesse limitée à 30 km/h, devrait être en DSC. Ici aussi, faire “le grand tour” pour un riverain est dissuasif d’une pratique cycliste



4) Camon centre

Aucune évolution depuis juillet 2023 : les rues des Petits Pas, Victor Mauduit, Raymond Lefèbvre et Charles Flet attendent leur mise en DSC







5) Rue Marius Petit - Pont de La Borne

Ici aussi une ambiguïté à lever : la réfection de la rue Marius Petit semble avoir annulé le DSC de l'avenue Gabrielle, illégal sans un arrêté justifié. A moins qu'il ne s'agisse d'un oubli : "sauf cyclistes" non identifié côté est, "sauf cyclistes" oublié et marquages au sol non refaits côté ouest ?





Pont de La Borne ("Préporus") : un point dur pour les cyclistes

Le passage du Pont de la Borne devrait être équipé de sas vélo et d'une temporisation revue pour permettre le passage d'un vélo à 15 km/h avec la garantie absolue de ne pas se trouver face à un véhicule démarrant sur l'autre rive (une seconde de plus ne serait pas du luxe et ne perturberait par un flux automobile qui semble réglé sur un démarrage de voitures toutes les deux secondes).